ÎLE-DE-FRANCE
Axe 1 : Ressources Humaines & encadrement

Mise en place du télétravail

Contexte

Sera renseigné ultérieurement

Objectifs

Seront renseignés ultérieurement

Renseignements complémentaires

Durée : 1à 4 jours (par demi-journée) **Programme :** Mettre en place, renforcer ou élargir le télétravail au sein de votre établissement. Connaître le cadre juridique du télétravail applicable à votre secteur d'activité. Appréhender les enjeux et les impacts organisationnels du télétravail Préparer le déploiement du télétravail (pilotage, méthode, outils...). Intégrer la question du travail au cœur de la démarche (individu, métier, service). Élaborer une feuille de route sur-mesure. Lever les freins pour consolider et pérenniser la démarche. Ajuster et évaluer le dispositif

Public
Responsable RH, cadre de service, chef de projet « télétravail » et toute personne chargée de la mise en œuvre du télétravail

Exercice
2024

Nature
AFR

Organisé par
SOFAXIS